



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

L'assemblée générale s'est tenue le :

dimanche 7 janvier 2018 - salle Y. Lhoste à St Hostien

Présents et représentés

Hélène Jourde, Anne-Marie Dupuis, Eric Mounier, Catherine Michellet, Aurélien et Delphine Debeve, Renée Liautaud, Martine et Jean-Michel Poncet, Magali Gauraz, Sabine et Jonathan Issartel, Nicolle Lyotard, Mauricette Salom et Pierre Moulin. Soit 12 adhérents.

Excusés

Christine Argoud

Secrétaire de séance

Magali Gauraz.

Élections

Nouvelle Présidence collégiale :

- Christine Argoud
- Hélène Jourde
- Magali Gauraz
- Sabine Issartel
- Eric Mounier
- Nicolle Lyotard

Nouvelle trésorière : Nicolle LYOTARD

Secrétaire : Magali GAURAZ

Modification des statuts et du règlement

Les statuts et règlement modifiés sont joints en annexes du présent document.

A la fin du règlement, un article est ajouté concernant le **droit à l'image**.

Budget prévisionnel 2017

REPORT À NOUVEAU

À ce jour, le compte bancaire du SEL Echo du Velay présente un solde créditeur de 664,37€. A noter que nous avons eu 116€ de frais bancaires en 2017.

RECETTES PRÉVISIONNELLES

- Adhésions : 25 adhérents à 5€ + 60 lentilles = 125 € + 1500 lentilles.
- Il n'y pas de subvention prévue cette année.



SEL Echo du Velay

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

- Cotisation SELIDAIRE : 21,40€
- Abonnement site internet : 14,40€
- Frais bancaires : environ 20€/an en quittant la Banque Populaire pour le Crédit Agricole.

Contributions en 2017 pour le SEL

gestion de l'association : le SEL est débité de 300 lentilles pour Hélène.

gestion des feuilles et du web : le SEL est débité de 2X90 lentilles pour Magali.

animation d'ateliers : le SEL est débité de 90 lentilles pour Nicolle (FSE), Mauricette (FSE) et Sabine (Tatou Juste).

organisation de journées de rencontres : le SEL n'est pas débité en 2017.

réception à domicile : le SEL est débité de 90 lentilles pour Magali, Anne-Marie et Christine.

parrainage des nouveaux adhérents : le SEL n'est pas débité en 2017.

Tarification des adhésions pour 2018

L'adhésion passe à 5€ et 60 lentilles (au lieu de 8€ et 60 lentilles).

On offre les 60 lentilles aux nouveaux adhérents pour la 1ère année.

Bilan d'activité 2017

- Nous sommes présents sur le site internet de la commune de St Hostien. Aurélien a fait toute la mise en place et Magali se chargera de faire les mises à jours futures.
- La participation au FSE n'a pas été très convaincante. Ne pas renouveler.
- La participation au salon Tatou Juste est exaltante (beaucoup de visiteurs, de stands et de bonnes énergies). Il est peut-être trop loin pour obtenir de nouveaux adhérents mais c'est très positif et constructif de travailler collectivement avec d'autres SELs.
- La rencontre au P'tit café a permis de rencontrer Aurélien et Delphine mais ce n'est pas pratique un samedi matin (jour de marché) et c'est trop bruyant.

Projets 2018

- Changer de banque pour rejoindre le Crédit Agricole (Nicolle et Magali).
- Communiquer dans les médias locaux sur notre prochaine rencontre un dimanche au P'tit Café pour se faire connaître et trouver de nouveaux adhérents (Magali).
- Etre présent en septembre au forum des associations du Puy sur le stand des AVF grâce à Nicolle.
- Participer au salon Tatou Juste en novembre avec le SEL de St Etienne si la participation est de 10€ et si l'on peut parler des SELs de Haute-Loire dans leur flyers (Sabine).
- Aider des personnes à monter d'autres SELs en Haute-Loire en utilisant notre plateforme (Magali).
- Participer aux festivals « Mauvaises Graines » et « Mauvaises Herbes » sur Chadrac.

Qui s'en charge ?



Prochains rendez-vous en 2018

- au P'tit café au Puy, un dimanche de mars (ou avril)
- à St Hostien, un dimanche de juillet à 11h30.
(départ en covoiturage de chez Magali à 11h).
- chez Christine à Costaros, un dimanche de septembre à 11h30.
(départ en covoiturage de chez Magali à 11h).
- chez Magali au Puy, un dimanche de décembre à 11h30.

Prochaine AG à St Hostien pendant la 1ère quinzaine de janvier 2019.

Procédure 2018 pour accueillir et intégrer les nouveaux adhérents

Quand une personne prend contact avec le SEL et souhaite adhérer, nous lui transmettons la charte des SEL (2018) et notre règlement intérieur (2018). Ces deux documents sont accessibles sur notre site internet tout en haut à droite sur le lien « [Docs](#) ».

Pour adhérer, la personne doit retourner la charte et le règlement intérieur signés, accompagnés d'un chèque de 5€ et d'une attestation d'assurance.

Quand Hélène reçoit les documents, elle prévient Magali en lui donnant toutes les coordonnées du nouvel adhérent.

Magali envoie au nouvel adhérent ses identifiants pour accéder au site internet echoduvelay.fr et un catalogue d'idées pour établir sa liste d'offres et demandes.

Magali met un message d'accueil sur le site internet.

Les parrains et marraines disponibles s'organisent pour que l'un d'entre eux rencontre le « nouveau », lui explique la logique d'un SEL et le rassure pour commencer ses premiers échanges.

Les adhérents à jour de leur cotisation qui iront rencontrer et accueillir les nouveaux adhérents seront indemnisés de 90 lentilles.

Pensez à fournir votre attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident à Nicole (format papier ou par mail).

Pensez également à retourner le règlement signé avec votre choix sur le droit à l'image.

Secrétaire de séance
« Lu et approuvé »